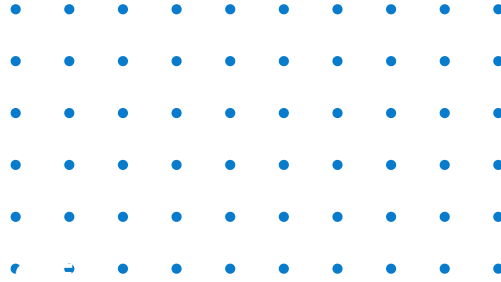


VOTRE SOUTENANCE DE THÈSE DE DOCTORAT



GS-soutenances@ip-paris.fr

UNE PROCÉDURE DEMATERIALISÉE

Interactions et validations via ADUM

Pas de réinscription administrative si la soutenance a lieu entre le 01/09 et le 31/12 de l'année en cours

Satisfaction aux obligations de formation fixées dans le règlement intérieur de l'École Doctorale.

Formation à

« l'Éthique de la recherche scientifique » obligatoire

Début de la procédure 3 mois avant la date de soutenance prévue



« Je souhaite effectuer ma demande de soutenance »

(Profil ADUM)

🔍 BRÈVE CHRONOLOGIE

3 mois avant

- renseigner son jury et ses rapporteurs sur son profil ADUM

2 mois avant

- validation du jury et des rapporteurs par les différents acteurs
- Contact des rapporteurs (sous réserve du dépôt du manuscrit dans ADUM) avec date de retour des rapports et pré-convocation du jury

1 mois avant

- retour des rapports pour avis des différents acteurs et autorisation à soutenir par le Président IP Paris
- Convocation du jury et mise à disposition des documents de soutenance

Soutenance !

- prestation de serment

Remise du procès-verbal et du rapport de soutenance à la Graduate School 1 mois maximum après la soutenance

Dans les 3 mois après

- dépôt final du manuscrit de thèse dans ADUM
- Validation de l'attestation de dépôt final et de l'autorisation de diffusion
- remise du certificat de réussite et programmation de l'Édition du Diplôme



Informations et détails sur le site de l'IP Paris :
<https://www.ip-paris.fr/education/doctortat>

Le diplôme de Doctorat de l'IP Paris est édité dans un délai de 3 mois maximum après validation de l'attestation de dépôt final par le référent du centre de documentation de l'établissement d'inscription.